

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 Décembre 2017

**Commune de
PAULHAN**

N° 2017/12/03

L'an deux mille dix-sept et le vingt et un Décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de la convocation	12 /12/2017
	<u>Votes : 26</u>
Présents : 19	Pour : 26
Absents : 01	Contre : 0
Représentés : 07	Abstention : 0

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, ALEIX Bertrand, ARNAUD Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, DJUROVIC Aleksandra, ENGELVIN Gérard, GASC Georges, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, ROYON Sophie, SEBASTIAN David, WEHRMEIJER Patricia.

Etait absente : Mme BORGNAT Géraldine,

Procurations :

- Mme AMMARI Hanane à Mme WEHRMEIJER Patricia
- Mme BOUISSON Mylène à Mr ALEIX Bertrand
- Mme L'HOTE Valérie à Mr JAM Thierry
- Mr ROIG José à Mme DJUROVIC Aleksandra
- Mr DUPONT Laurent à Mme HEREDIA Fabienne
- Mme GUERIN Audrey à Mme ROYON Sophie
- Mme RICARD Christine à Mr ARNAUD Raymond

Objet : Local Aile gauche Salle des Fêtes – Désaffectation et déclassement du domaine public communal

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20171221-2017-12-03-DE
Date de télétransmission : 02/01/2018
Date de réception préfecture : 02/01/2018

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la salle des fêtes, immeuble cadastré section AB n°756.

Puis, il fait part au conseil municipal de la possibilité de donner bail à l'association « Tout pour la famille », le local constituant l'aile gauche de la salle des fêtes (ancien syndicat d'initiative), conformément au plan ci-après annexé.

Dans les faits, ce local ne reçoit plus de public depuis plus de 10 ans, et est utilisé pour du stockage de mobiliers.

Il convient donc de constater la désaffectation de ce local et prononcer le déclassement du domaine public afin de l'intégrer au domaine privé de la Commune afin de pouvoir le donner à bail.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation du local constituant l'aile gauche de la salle des fêtes, en tant qu'il n'est plus ouvert au public ;
- d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal afin de pouvoir le donner à bail.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- constate la désaffectation du local constituant l'aile gauche de la salle des fêtes, en tant qu'il n'est plus ouvert au public ;
- décide de prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal afin de pouvoir le donner à bail.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
C. VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20171221-2017-12-03-DE
Date de télétransmission : 02/01/2018
Date de réception préfecture : 02/01/2018